

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie

Conclusions Commission BULOT, Blainville 1^o février 2019

Etaient présents

Membres de la commission

Didier LEGUELINEL (GR)
David ALEXANDRE (GR),
Pascal GROULT (DI)
Olivier HEDOUIN (GR)
LEGUELINEL Johan (GR)
LEGUELINEL Martin (GR)
David SAM (BL)

Observateurs

Antonin MARIE
Alexis ORANGE

Autres participants

Adeline DENIZOT HAM Granville
Marie Laure COCHARD Ifremer
Laurence MACE SMEL
Véronique LEGRAND CRPM BN

Excusés :

Laurent BLONDEL (CA), Vincent GUY (GR), Manu
JUAN (BL), Cyrille ORANGE (GR)
NFM, DDTM, Roland QUARANTE (BL)

1. Information des nouveaux licenciés BULOT

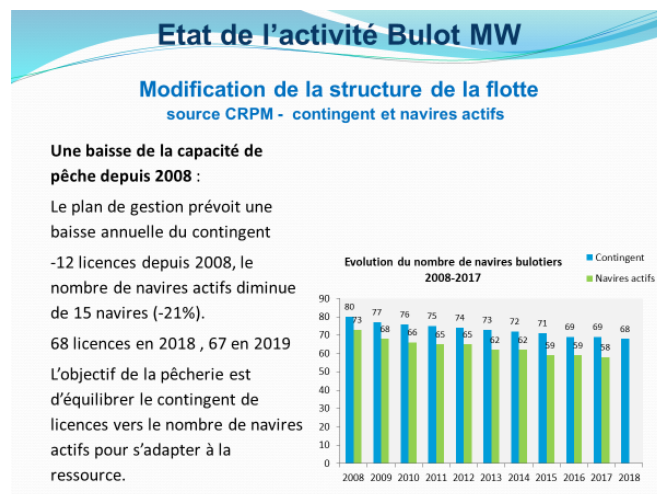
Les nouveaux licenciés bulot ne sont pas présents

2. Etat de la pêcherie de Bulot

Au cours de l'année 2018, les pêcheurs correspondant avec le comité des pêches font part de leur inquiétude sur l'état du stock : malgré la capture de bulot de belle taille au printemps, la baisse de rendement est bien réelle, mais plus ou moins prononcée selon les zones de pêche :

Le suivi de la pêcherie : 2 approches : Activités de pêche et Etat de la ressource

Activités - licences : le nombre de licences diminuent chaque année conformément au plan de gestion : baisse de 12 licences depuis 2008 et nombre de navires actifs (plus de 10 tonnes par an) diminue également. 68 licences en 2018 et 67 en 2019

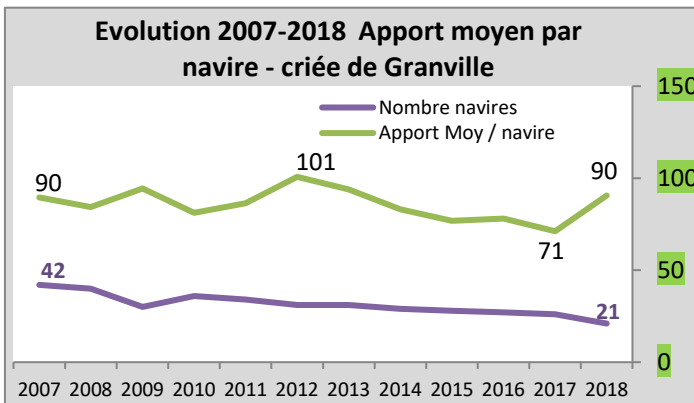
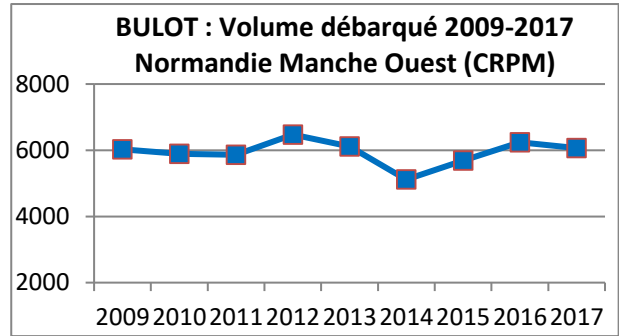


Activité -Caractéristiques navires

Pas de modification dans la longueur moyenne des navires, mais légère augmentation de la puissance en Kw de 3% entre 2016 et 2017.

Activité - Débarquements : 3 sources de données disponibles

Le volume total débarqué sur la période 2009-2017 entre Granville et Dielette les plus faibles sont enregistrés en 2014, depuis un évolution positive des débarquements et une stabilité en 2017 avec 6066 tonnes (source CRPM).



Pour 2018, la seule donnée disponible du moment pour avoir une idée de la tendance est le débarquement moyen annuel par navire en criée de Granville. Cela ne concerne que les navires des zones sud et centre : la tendance montre une légère hausse par rapport aux années précédentes.

Les débarquements 2017 (source Ifremer) répartis par 4 grands secteurs de l'Ouest Cotentin (qui correspondent aux rectangles stat des données fiches de pêche et logbook) sont stables depuis 2 ans avec 5908 T.

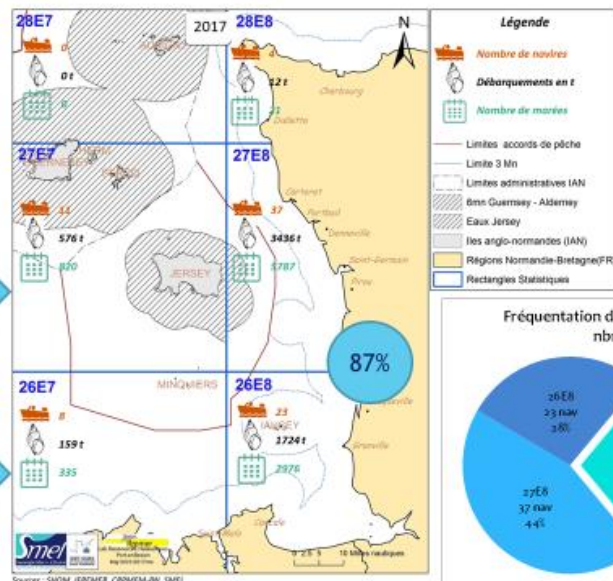
Plus des ¾ des navires travaillent à faible distance de la côte et 87% de la pêche proviennent des 2 rectangles statistiques les plus côtiers 26E8 et 27E8.

Fréquentation des zones de pêche 2017

77% des navires travaillent en E8 = la bande côtière

58 % poids en 27 E8

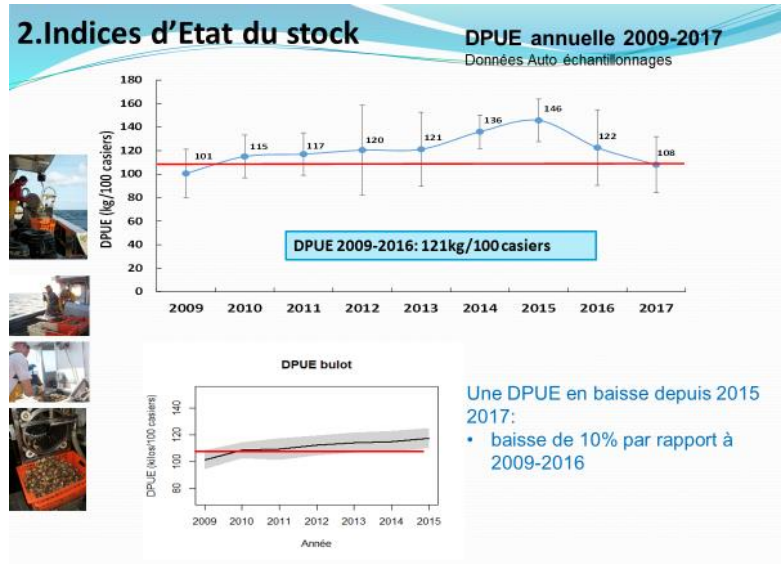
29% poids en 26 E8



Etat de la ressource

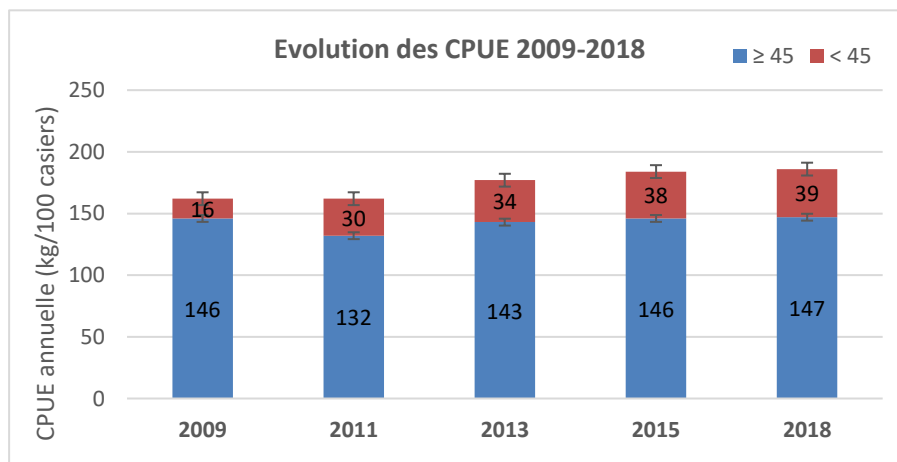
L'état du stock peut se caractériser par 3 indices liés aux déclarations de pêche et aux observations en mer, qui permettent d'analyser la situation de manière complémentaire. Ce sont les indices d'abondance, et un autre indicateur, la structure de taille qui apporte des explications sur la nature de la variation des indices d'abondance :

- **l'indice de débarque moyenne par marée (DPM)** correspondant au poids moyen commercial débarqué par tous les navires, rapporté à une marée. Cet indice diminue depuis 2012 (la meilleure année de la décennie), notamment dans le rectangle 26 E8 avec une baisse de 13% (année n-2). Les données proviennent des FP et LB
- **l'indice DPUE**, c'est-à-dire le poids moyen commercial rapporté à 100 casiers, des navires référents actifs entre février et décembre de l'année n-1 (issues des auto échantillonnages et navires référents).



la DPUE 2017 est en baisse depuis 2015 avec 108 Kg , qui correspondrait au niveau du seuil d'alarme prévu à 109. Il reste à pondérer ces résultats de la même manière qu'ils ont été réalisés jusque 2015 tel que le graphe ci-dessus, issu des travaux d'Ifremer, dans le cadre de Bestclim.

- **L'indice CPUE**, en poids de petits et bulots commerciaux ramenés à 100 casiers, provenant des observations en mer (tous les 2 ans). Les résultats de 2018 sont comparables à ceux de 2015, que ce soit en poids de juvéniles d'adultes.



Mais il existe de fortes variations entre les zones de pêche et l'effet saisonnier est de plus en plus marqué en été. La coupure estivale se prolonge tard dans la saison.

- **La structure de taille**

Sur l'ensemble Ouest Cotentin, les gros bulots de + 50 mm, en diminution entre 2009 et 2011 reste stable avec 35% de l'effectif. Les tailles intermédiaires (40-50 mm) sont relativement stables avec 24 % de l'effectif total.

Le mode à 55-60 mm montre une distribution équilibrée en zone 1 et 2, mais déséquilibrée en zone 3.

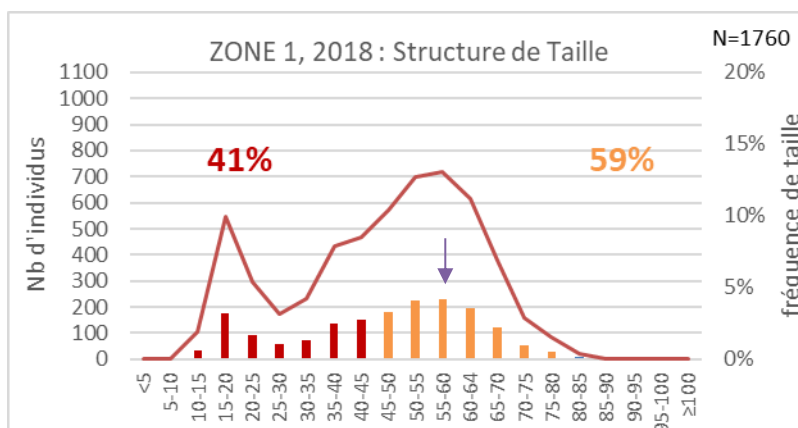
Zone 1 :

2018 structure de taille équilibrée avec un Mode à **55-60 mm**

Bonne représentation des gros bulots

Taille supérieure à celle de 2015

2 groupes de juvéniles représentés
À priori recrutement de 2017 et 2015



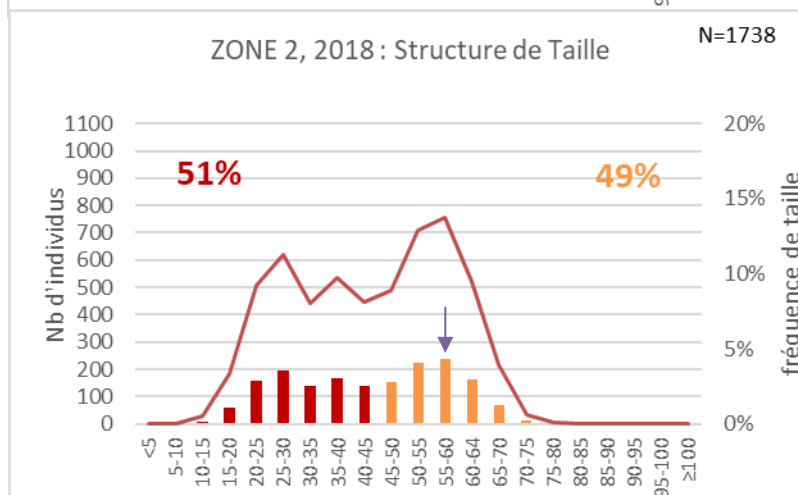
Zone 2 :

2018 structure de taille équilibrée avec un Mode à **55-60 mm**

Bonne représentation des gros bulots et des juvéniles

taille supérieure à celle de 2015

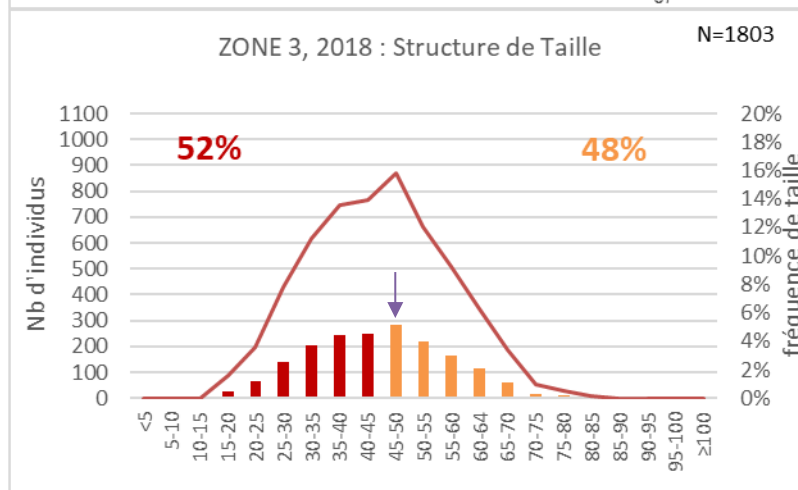
2 groupes de juvéniles bien représentés => recrutement positif



Zone 3 :

2018 structures de taille bien plus petite avec un Mode à **45-50 mm**, mais en amélioration depuis 2015

Groupe de juvéniles reste bien représenté



Bilan Etat de la ressource

- DPUE en baisse
- CPUE Stable
- Structure de taille équilibrée au sud et au centre, déséquilibrée au nord
- Coupure estivale de plus en plus prononcée depuis 2014.

3. Ecolabel Calendrier

Le certificat Ecolabel pêche durable (bonnes pratiques de gestion de la pêche), obtenu le 15 septembre 2017 sous 5 conditions, dont :

- 3 relèvent de la sphère scientifique (montrer que le seuil choisi n'affecte pas la reproduction, améliorer la stratégie d'échantillonnage et confronter la méthode d'évaluation par des experts extérieurs)
- 2 du Comité Régional des Pêches qui assure la gestion (fixer un objectif spécifique à la gestion et mettre en place un plan de recherche).

Le premier audit est prévu le 25 février 2019 à Granville 9 h -17h, une préparation de cette réunion serait souhaitable la semaine précédente.

4. Aménagement des jours fériés

La proposition est d'intervertir les jours fériés qui tombent certains jours de la semaine pour fermer le vendredi :

- Mercredi 1 mai ouvert
- Jeudi 2 mai ouvert
- vendredi 3 mai fermé
- Mercredi 8 mai ouvert
- Jeudi 9 mai ouvert
- vendredi 10 mai fermé
- Jeudi 30 mai ouvert
- Vendredi 31 mai fermé
- Jeudi 15 août ouvert
- Vendredi 16 août fermé
- Vendredi 1^{er} novembre fermé
- Lundi 11 novembre ouvert
- Vendredi 15 novembre fermé

Ces propositions sont soumises au vote : 3 pour et 4 abstentions

Les co Présidents
Didier Leguelinel et Roland Quarante